

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 42
Membres absents : 36
Procurations : 15

Date de convocation : 06/11/2025
Date de transmission : 18/11/2025
Date de mise en ligne : 19/11/2025

Séance du 12 novembre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 12 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, également convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET
Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert,
M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand,
M. JUCHS Bernard, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHE Gaston, Mme LEFEBVRE
Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Hubert, M. PFENDLER Pierre,
M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane,
M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine,
M. SCHMITTER Bernard, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY
Patrick, M. TURRI Pascal, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie,
M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. BAUMLIN Christian,
Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme DINTEN
Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF
Karin, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme
RINQUEBACH Ariane), M. KASTLER André (pouvoir à M. BOHLY Dominique), Mme KIBLER-KRAUSS
Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER
Pierre), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH
Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme
RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. RIBSTEIN André (pouvoir
à M. FUCHS Serge), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICCA Daniel, M.
SCHICKLIN Julien, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), Mme SORET
VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE
Aline, Mme TRENDL Isabelle (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M.
RODDE Stéphane) M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry),
M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

30^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2025-196)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022.

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement d'IMA ASSURANCES (SMACL assistance) pour le remorquage d'un véhicule de service, pour un montant de 309,60€ ;
- Remboursement de la SMACL pour un sinistre bris de glace, pour un montant de 1 087,45€ ;

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de fourniture et de livraison d'arbres fruitiers pour SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2024-2028 avec la société PEPINIERE JEAN GISSINGER, ayant pour objet l'ajout de produits au bordereau des prix unitaires, sans incidence financière ;
- Conclusion d'un marché public pour une l'intégration du millésime 2025 du Cadastre dans le SIG de SAINT-LOUIS Agglomération avec la société 1SPATIAL, pour un montant global et forfaitaire de 3 600,00€ TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°10 – Serrurerie – avec la société ROMAN, ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière sur le montant du marché modifié suite à la modification de marché public n°1 ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°14 – Construction métallique et dispositifs de sécurité extérieurs – avec la société GIAMBERINI & GUY SARL ayant pour objet l'adjonction de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires et la modification des quantités initialement prévues, portant le montant estimatif du marché de 194 123,00 € HT à 197 857,63€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +1,92% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un nouveau puit destiné à la production d'eau potable à Bartenheim avec la société BEREST RHIN RHONE, ayant pour objet la mise à jour du planning d'exécution en fonction de l'avancement du projet, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de création d'un pôle de service à Hagenthal-le-Bas – Lot n°22 – Nettoyage – avec la société APC Nettoyage, ayant pour objet de formaliser une modification partielle du programme des travaux, portant le montant forfaitaire initial du marché de 4 310,00 € HT à 4 902,00€ HT ;

- Conclusion d'un marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la définition d'une unité de séchage de productions végétales et analyse technico-économique du projet avec la société MEGA Séchage pour un montant global et forfaitaire de 50 400,00€ TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture et pose de signalétique pour SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025-2029 – Lot n°3 – Signalétique extérieure, avec la société CELIZE SARL, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°13 – Electricité courant fort et faible, chauffage, avec la société ELECTRICITE VINCENTZ SUD ALSACE, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, et portant le montant estimatif initial du marché de 98 944,50 € HT à 128 047,34€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +29,41% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture et pose de signalétique pour SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025-2029 – Lot n°1 – Signalétique et pose de signalétique évènementielle, avec la société SIGNEST, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de reprise de réseaux – petites extensions de collecte assainissement rue de Mulhouse et rue des Hirondelles à Rantzwiller, avec la société TP Pays de Sierentz, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, portant le montant estimatif initial du marché de 117 219,20 € HT à 119 244,20€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +1,73% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de prestations similaires – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables intercommunales – Lot n°1 : Saint-Louis/ Hésingue avec la société CARDOMAX, ayant pour objet d'intégrer les études et prestations supplémentaires nécessaires portant sur la gestion du carrefour à feux du boulevard de l'Europe et portant ainsi le montant forfaitaire initial du marché de 14 490,00 € HT à 18 790,00€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +29,68% ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché d'entretien des bâtiments de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2022 à 2025 – Lot n°2 : Entretien et nettoyage des bâtiments du Service Déchets Ménagers avec la société ISOR Exploitation, ayant pour objet de modifier le document financier en raison de l'ouverture de la nouvelle déchetterie, portant le montant forfaitaire initial du marché de 148 644,00 € HT à 150 279,69€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +1,10% ;
- Signature d'une modification de marché public n°15 au marché d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2023-2026 avec la société GYSS Imprimeur, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Conclusion d'un marché public de mission d'étude préliminaires pour l'aménagement d'équipements de cyclotourisme sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération avec la société BUREAU D'ETUDES JACQUET, pour un montant global et forfaitaire de 18 345,60 € TTC ;
- Conclusion d'une déclaration de sous-traitance avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE SAS, portant acceptation du sous-traitant TP PRO DESIGN dans le cadre du marché de réalisation de branchements neufs et de petites opérations d'extensions/renouvellements sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2023-2026 - lot 5 : Secteur géographique des communes de Kembs, Bartenheim et Rosenau ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagements de sécurité pour la traversée piétonne en sortie du Collège René Schickelé à Saint-Louis, avec la société EUROVIA, pour un montant global et forfaitaire de 18 938,4 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°17 : Espaces verts, avec la société SN MULLER

ayant pour objet ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, portant le montant estimatif initial du marché de 24 898,90 € HT à 29 859, 30€ HT, soit une incidence financière à la hausse de + 19.92% ;

- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments appartenant à SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société BET PROJELEC, ayant pour objet de formaliser le transfert du marché du titulaire initial au nouveau titulaire à compter du 1^{er} septembre 2025 en raison de l'absorption de la société par la société BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES EN BÂTIMENT (BETEB), sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°16 au marché d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2023-2026 avec la société GYSS Imprimeur ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de réaménagement de la rue des Landes à Hégenheim avec la société TP3F, ayant pour objet ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, portant le montant estimatif initial du marché de 754 986,78 € HT à 816 569,53€ HT, soit une incidence financière à la hausse de + 8,16% ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le choix du mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération, et pour la passation des contrats avec la société ARTELIA, ayant pour objet la modification de la répartition des paiements entre les co-traitants, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'entretien des sols sportifs extérieurs de SAINT-LOUIS Agglomération - Lot 03 : Autres types de sols, avec la société CHEMOFORM France SANDMASTER, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, sans incidence financière ;
- Conclusion d'un marché public de services d'assurances pour SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes, avec la société GROUPAMA GRAND EST, pour la période 2026-2029, et pour un montant de prime annuelle de 79 571,40€ TTC ;
- Conclusion d'un marché public de services d'assurances pour SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes, avec la société PARIS NORD ASSURANCES, pour la période 2026-2029 et pour un montant de prime annuelle de 123 945,45€ TTC ;
- Conclusion d'un marché public de services d'assurances pour SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, avec la société CAP et Associés SARL MMA Gambetta, pour la période 2026-2029, et pour un montant de prime annuelle de 61 734,78€ TTC ;
- Conclusion d'un marché public de services d'assurances pour SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité, avec la société 2C COURTAGE, pour la période 2026-2029, et pour un montant de prime annuelle de 3 049,33€ TTC ;
- Conclusion d'un marché public de services d'assurances pour SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, avec la société GROUPAMA GRAND EST, pour la période 2026-2029, et pour un montant de prime annuelle de 2 367,77€ TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site sportif à Village-Neuf - Lot n°1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD) – Aménagements paysagers, avec la société TP PAYS DE SIERENTZ, pour un montant global et forfaitaire de 165 723,00€ HT ;

- Conclusion d'un marché public pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site sportif à Village-Neuf - Lot n°2 : Structure, avec la société SAS DEBARD, pour un montant global et forfaitaire de 279 996,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site sportif à Village-Neuf - Lot n°3 : Électricité - Photovoltaïque, avec la société EQUIPEMENTS VONTHON, pour un montant global et forfaitaire de 300 000,00€ HT.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028, avec l'école Charles Péguy de Bartenheim, selon les tarifs en vigueur approuvés par délibération du Conseil de Communauté ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'équipements de bains de SAINT-LOUIS Agglomération, pour 4 saisons sportives, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028, avec l'association pompiers de Saint-Louis, selon les tarifs en vigueur approuvés par délibération du Conseil de Communauté ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un agent de la médiathèque Intercommunale de Sierentz auprès de la bibliothèque municipale de Landser pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, rétroactivement à des fins de régularisation, la commune de Landser remboursera annuellement à SAINT-LOUIS Agglomération la rémunération et les charges sociales afférentes versées par la collectivité, proportionnellement aux heures effectuées par l'agent au sein de la bibliothèque municipale ;
- Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de la médiathèque Intercommunale de Sierentz auprès de la bibliothèque municipale de Landser pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, rétroactivement à des fins de régularisation, la commune de Landser remboursera annuellement à SAINT-LOUIS Agglomération la rémunération et les charges sociales afférentes versées par la collectivité, proportionnellement aux heures effectuées par l'agent au sein de la bibliothèque municipale ;
- Signature d'un avenant à la convention de sous-traité partiel d'A.O.T et de commodat portant sur une licence IV et du mobilier et matériel d'exploitation avec l'Auberge de la Péniche représentée par M. KAMIERZAC pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025, moyennant une redevance annuelle de 26 400,00€ ;
- Conclusion de plusieurs conventions de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis pour l'organisation de diverses réunions, avec l'AAT et la CeA, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation, sur le parvis de la piscine couverte de Village-Neuf, d'un chalet de petite restauration sucrée pour la saison 2025 avec la SARL Révolution Planète, moyennant une redevance de 15,00€ par journée effective d'exercice ;
- Conclusion d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de partenariat dans le cadre du programme de développement des aires de services cyclo touristique de Saint-Louis Agglomération sur les communes de Blotzheim, Hésingue, Huningue, Leymen,

Rosenau, Schlierbach, Sierentz, Village-Neuf et Kembs à partir de 1^{er} octobre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

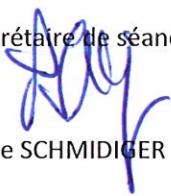
- 760 311,71€ TTC en section de fonctionnement
- 634 676,21 € TTC en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 novembre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

